



Wallonie

Chaussée de Neufchâteau 36  
6640 VAUX-SUR-SÛRE

VAUX-SUR-SÛRE, le 28 mai 2024

**PIRLET-BOINET, Notaires associés**

**Rue Pierre Thomas, 60**

**6600 BASTOGNE**

### INFORMATIONS NOTARIALES

Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du développement territorial

**Vos réf. : 4940**

**Nos réf. : RU/71/2024**

**Service urbanisme** : Agents traitants :

SIBRET Danielle : 061/25 00 03 – danielle.sibret@vauxsursure.be

DEMUYNCK Mireille : 061/26.09.90 – mireille.demuynck@vauxsursure.be

#### **OBJET : RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES :**

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 25/04/2024 relative à un bien sis Rue du Menubois, Juseret 77 à 6640 VAUX-SUR-SÛRE, cadastré 5e division, JUSERET, section B numéro 365F et appartenant à nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du développement territorial:

Le(s) bien(s) en cause :

<b>Parcelle concernée</b>	<b>Division: VAUX-SUR-SÛRE 5 DIV/JUSERET/ Section: B Numéro: B 365 F INS: 82036 Surface calculée: 11.08 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue du Menubois 77 , 6642 Juseret</b>
<b>Plan de secteur</b>	<b>Nom du plan du secteur d'aménagement : BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHATEAU  1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100%)</b>
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non  Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non  Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b> Code carto: 82036-RMR-0001-01 Libellé: Vaux-sur-Sûre Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b>

	Code carto: 82036-REP-0001-01 Libellé: Vaux-sur-Sûre Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): <b>Oui</b> Code carto: 82036-LTS-0138-00 Type: PERMIS (100% soit 11.08 ares) Code service: F0510/82036/LAP2/2003.6/H Date de décision: 03-08-04 Liendoc: <a href="#">Ici</a>
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	<b>type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)</b>
<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non <b>Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	<b>Parcelle située dans un parc naturel: Oui</b>
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	<b>Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000</b>
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réali-





Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cf. liste ci-après).


Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,  
KENLER Thierry



Le Président,  
BESSELING Yves



#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de construction d'un / plusieurs logement(s), si le bien est situé en zone de régime d'assainissement :

- **collectif** non raccordé à une station d'épuration collective, l'installation d'une fosse-septique est nécessaire.
- **autonome** le placement d'un système d'épuration individuelle est nécessaire.

Pour plus d'infos nous vous invitons à consulter le P.A.S.H. (Plan d'assainissement par Sous bassin Hydrographique cf. <http://www.spge.be>).

#### LISTE DES IMPETRANTS

##### TELEPHONE

PROXIMUS : tél. : 0800/33800 - fax : 0800/21037 adresse : Service demande de plans, rue Marie Henriette, 60 à 5000 NAMUR;

##### ELECTRICITE

ORES – M. LACAVE, Chef de District, Avenue Patton, 237 – 6700 ARLON (☎ 063/21 56 18) [suivioreslux@ores.net](mailto:suivioreslux@ores.net)

##### DISTRIBUTION EAU

Société Wallonne des Eaux (SWDE), Service Extension (☎ 084/84 69 33) Rue Joseph Saintraint n°14 - 5000 NAMUR

##### TELEDISTRIBUTION

Service d'Infrastructure Brutélé-Farciennes, rue de Lambusart, 56, 6240 FARCIENNES à l'attention de Madame RAILLON fax : 071/96 71 56 [infra.structure@voo.eu](mailto:infra.structure@voo.eu)

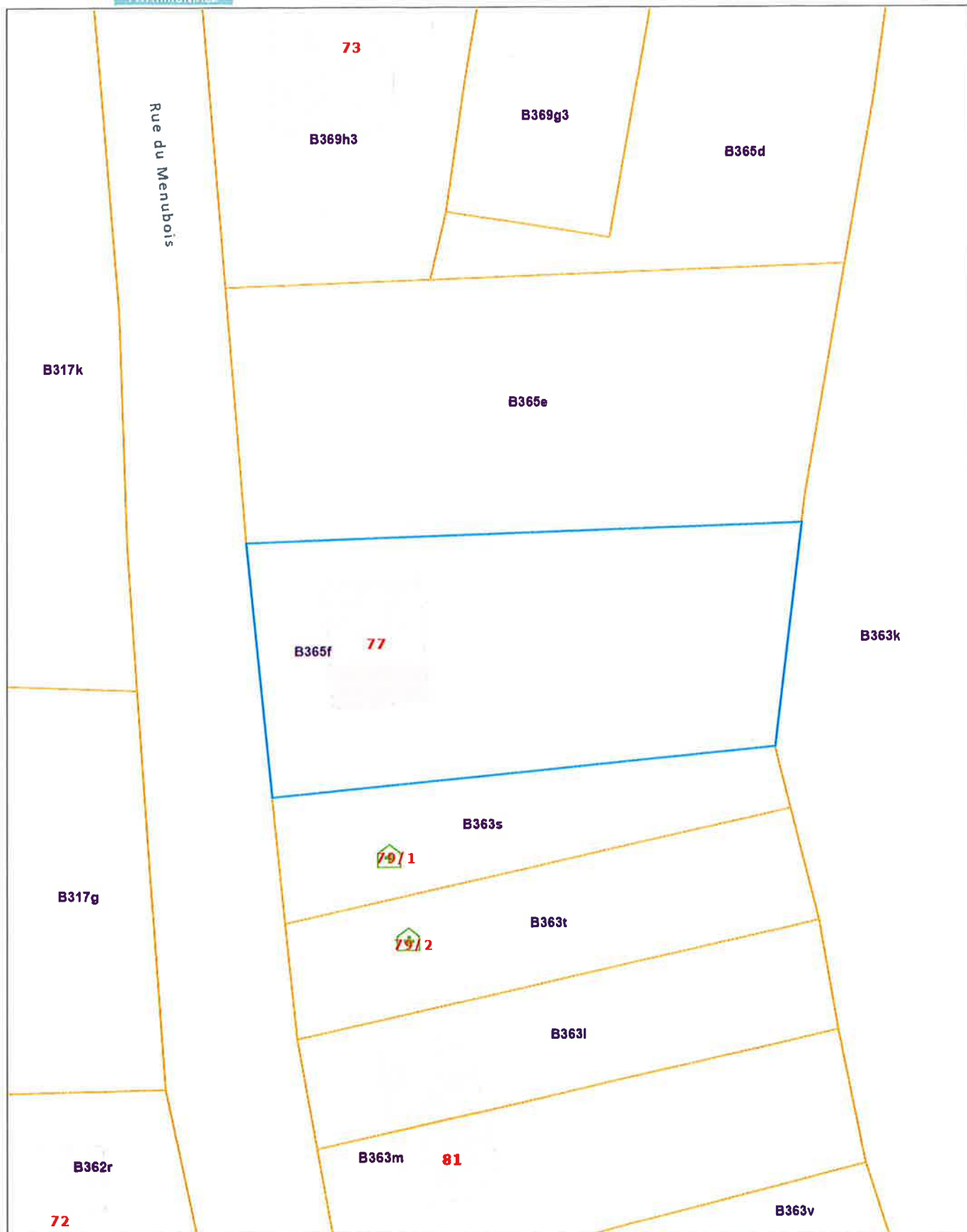
Vous pouvez également consulter le site [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be) pour obtenir les plans des impétrants se trouvant à proximité du bien concerné.



## Extrait du plan parcellaire cadastral

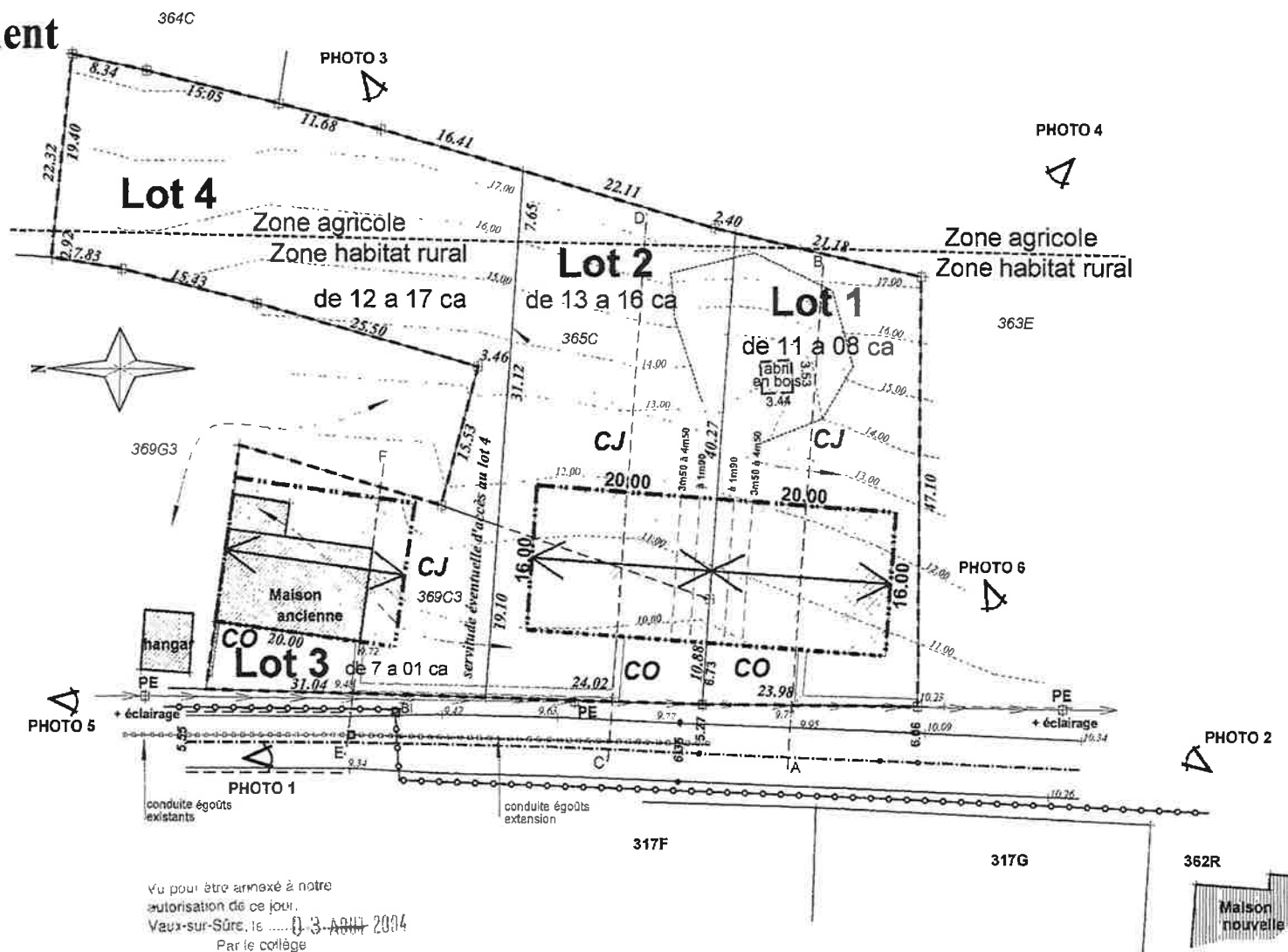
Centré sur :  
VAUX-SUR-SURE 5 DIV/JUSERET/

Situation la plus récente  
Fait le 24/04/2024  
Échelle : 1:500



# Plan de mesurage, implantation et nivellement

Echelle : 1/500e



## Superficies - Densités :

- Superficie totale : 43 ares 42 centiares
- Lot 1 : de 11 ares 08 centiares  
Z.H.R = 11 ares 02 centiares  
Z.A. = 6 centiares
- Lot 2 : de 13 ares 16 centiares  
Z.H.R = 12 ares 07 centiares  
Z.A. = 1 ares 09 centiares
- Lot 3 : de 7 ares 01 centiares  
Z.H.R = 7 ares 01 centiares
- Lot 4 : de 12 ares 17 centiares  
Z.H.R = 7 ares 05 centiares  
Z.A. = 5 ares 12 centiares
- Nombre de logements : 3 lots = 3.
- Rapport plancher-sol = 2.

Vu pour être annexé à notre  
autorisation de ce jour.  
Vaux-sur-Sûre, le 03.04.2004  
Par le Collège  
Le Secrétaire Le Bourgeois

*[Handwritten signatures and stamps]*